ATTENTION : Toutes les demandes doivent êtres enregistrées par la Mairie **obligatoirement 15 jours avant le début des travaux** et doivent respecter 8 jours d'affichage



Saint-Gilles le,

Demande d'arrêté municipal

Nom de l'entreprise ou du particulier :	
Adresse :	
N° de Téléphone :	
N° de Fax :	
Adresse mail :	
Objet de la demande :	
Référence de l'autorisation de travaux :	
Chantier situé en Agglomération	
<u>Période des travaux :</u>	
Particularité :	
Circulation	
Stationnement	
Échafaudage	
	Signature du demandeur :